

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le lundi 1<sup>er</sup> mai 2023 à 19h30 à la salle du conseil située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.

Sont présents : Monsieur Guy Roy, maire

Messieurs les conseillers André Giguère, Jason Nadeau, François Paré, Alain Faucher, Valmond Lessard et Stéphane Paré.

La directrice générale et greffière-trésorière, Sylvie Mercier, assiste à la séance.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire fait l'ouverture de la séance.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 3 avril 2023
4. Adoption des états financiers 2022
  - 4.1 Mandat de vérification 2023
5. Adoption des états financiers de la Régie Beauce-Amiante 2022
6. Lecture de la correspondance
7. Suivi des dossiers
8. Période de questions
9. Étude et adoption des comptes
10. Acceptation des appels d'offres pour - Gravier brut, 0  $\frac{3}{4}$ , Pierre nette, Tout-venant, Location de camions, Taux de la pelle, Abrasif (hiver)
11. Compte-rendu des comités
12. Questions diverses
13. Levée de la séance

2023-05-4392

Il est proposé par le conseiller Stéphane Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté et que le point questions diverses demeure ouvert.

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2023

**ATTENDU QUE** tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 au moins 72 heures avant la tenue des présentes, en conséquence:

2023-05-4393

Il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 3 avril soit accepté.

### **Correction de la résolution 2023-04-4380**

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, le conseiller François Paré apporte une correction à la résolution N° 2023-04-4380 adoptée à la séance ordinaire du conseil, tenue le 3 avril 2023, puisqu'il veut apporter un ajout à la relecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :

La résolution N° 2023-04-4380 se lit comme suit :

*Il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers de donner l'autorisation à la direction générale de la municipalité d'East Broughton à signer les ordres de changements recommandés concernant la caserne incendie*

Or, on devrait lire :

2023-05-4394

*Il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers de donner l'autorisation à la direction générale de la municipalité d'East Broughton ainsi qu'à la direction générale de la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus, à signer les ordres de changements recommandés concernant la caserne incendie*

## **4. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2022**

Monsieur le maire dépose le rapport financier 2022 consolidé.

2023-05-4395

*Il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport financier 2022 déposé. Celui-ci a généré des revenus de 1 592 444 \$, des dépenses de 1 445 742 \$, du remboursement de la dette de 29 015 \$. De plus, la Municipalité a investi 19 971 \$, à même son budget de fonctionnement, pour des immobilisations totalisant 209 873 \$.*

### **4.1 Mandat vérificateur 2023**

2023-05-4396

*Il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité que Raymond Chabot Grant Thornton soit nommé auditeur pour la vérification 2023.*

## **5. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA RÉGIE BEAUCE-AMIANTE 2022**

2023-05-4397

*Il est proposé par le conseiller André Giguère et résolu à l'unanimité d'accepter les états financiers 2022 de la Régie intermunicipale Beauce -Amiante déposé. Celui-ci a généré des revenus de 15 336 \$ et des dépenses de 27 157 \$. Il y a un solde déjà établi de 227 159 \$, ce qui permet d'absorber le déficit de l'année.*

## 6. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

### ➤ **RÉSOLUTION «PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE», PRIORITÉS DES CHEMINS POUR L'ANNÉE 2023**

2023-05-4398

*Il est proposé par le conseiller André Giguère et résolu à l'unanimité des conseillers que les priorités de réfection dans les chemins de la Municipalité de la Paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus pour l'année 2023 soient les suivantes:*

#### **5<sup>e</sup> rang Nord**

Transition et rechargement	41 000 \$
----------------------------	-----------

#### **7<sup>e</sup> rang Sud**

Changement d'un ponceau	30 000 \$
-------------------------	-----------

#### **8<sup>e</sup> rang Sud**

Asphalte et ponceaux	180 000 \$
Rechargement	35 000 \$

### ➤ **BILAN INCENDIE DES MOIS DE MARS ET D'AVRIL 2023**

*M. le maire fait lecture des bilans incendie du mois de mars et d'avril 2023.*

### ➤ **LETTRE DU CONSEILLER VALMOND LESSARD - BORNES 9-1-1**

*Le conseiller Valmond Lessard fait part de son opinion concernant le choix des bornes 9-1-1 choisies lors de la séance du conseil du mois de février, dans la résolution n° 2023-02-4348 au montant de 25 478,46\$ taxes incluses. Celui-ci opterait pour les bornes performance au montant de 84 449,14\$ taxes incluses. Étant donné que cette soumission a été acceptée, la directrice générale a procédé auprès du fournisseur à la commande de ces bornes et que celles-ci sont déjà en production. En annulant cette commande, des frais supplémentaires nous seraient chargés. Donc, nous nous en tenons à celles déjà commandées.*

### ➤ **DEMANDE DE COMMANDITE DÉFI-VÉLO DAVID NADEAU**

2023-05-4399

*Il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers de contribuer pour un montant de 1 000\$ comme commanditaire dans la catégorie Or au Défi Vélo David Nadeau qui se tiendra le 8 juillet 2023.*

➤ **CERTIFICAT DE PAIEMENT NO 7 AU MONTANT DE 512 897,43\$**

**ATTENDU QUE** les travaux de la future caserne incendie sont en cours;

**ATTENDU QUE** Groupe Excel a présenté une septième demande de paiement au montant de 512 897,43 \$ incluant les taxes applicables afin de payer les dépenses engendrées au mois de mars;

2023-05-4400

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stéphane Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la Municipalité d'East Broughton de procéder au paiement de la demande de paiement n° 7 couvrant la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2023 au montant de 512 897,43 \$ taxes incluses, à la suite de l'acceptation de cette demande par leur conseil municipal.

➤ **AVENANT DE MODIFICATION NO 4 AU MONTANT DE 31 425,13\$**

Le maire a procédé à la lecture de l'avenant de modification n° 4, daté du 24 avril 2023 présenté par DG3A, architectes. Après discussion, les membres du conseil n'acceptent pas cet avenant avant d'avoir plus d'information concernant tous ces ordres de changement. Le maire leur mentionne également qu'ils peuvent consulter ce document dans lequel sont inclus tous les ordres de changement avec la description ainsi que les notes s'y rattachant. Cette approbation est remise à la prochaine séance.

➤ **BALAYAGE DES RUES**

Le balayage des rues sera fait par les employés de la Municipalité d'East Broughton.

➤ **ACQUISITION D'UNE PLAQUE VIBRANTE**

2023-05-4401

Le responsable des travaux publics explique la nécessité de faire l'acquisition d'une plaque vibrante pour la réalisation des travaux de réparation d'asphalte. Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un budget de 3 000 \$ pour faire l'acquisition de cet équipement.

## 7. SUIVI DES DOSSIERS

➤ **CONTRAT CONCERNANT L'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE TERRAIN À TOMMY GROLEAU (5<sup>E</sup> RANG SUD)**

**ATTENDU QUE** la municipalité s'est adressée à la CPTAQ afin d'autoriser l'aliénation d'une superficie de 159,9 mètres carrés, correspondant à une partie du lot 6 495 525 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce;

**ATTENDU QUE** la partie rachetée par la municipalité est composée d'une partie du chemin public et la parcelle visée sera rattachée au chemin du rang 5;

**ATTENDU QUE** la demande permettrait de rendre conforme au règlement de lotissement le lot adjacent 4 544 876 appartenant à Madame Lise-Andrée Laurendeau Jacques;

**ATTENDU QUE** à la suite de la décision de la CPTAQ qui autorise en faveur de la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus l'aliénation d'une superficie de 159,9 mètres carrés, correspondant à une partie du lot 6 495 525.

2023-05-4402

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale de procéder auprès d'un notaire à préparer le contrat d'achat et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents inhérents à cette acquisition. Il est aussi résolu de payer tous les frais se rattachant à cette acquisition.

➤ **DEMANDE DE TOMMY GROLEAU CONCERNANT LA BARRIÈRE DÉJÀ INSTALLÉE SUR CETTE PARTIE DE TERRAIN**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a eu erreur de notre part lors de la partie vendue à M. Groleau et que nous devons acquérir une partie de ce rang;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Tommy Groleau a installé une barrière à la limite de sa propriété à la suite de cette vente;

**CONSIDÉRANT QUE** le déplacement de cette barrière lui occasionnerait à nouveau des frais;

2023-05-4403

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité que la municipalité accepte que M. Tommy Groleau laisse sa barrière en place tant que celle-ci ne demandera pas à être remplacée. Il est aussi résolu que tous travaux d'entretien du chemin menant à sa propriété seront à sa charge et devront au préalable être approuvés par la municipalité. Il est bien entendu qu'en cas de revente, M. Groleau aura la responsabilité de l'enlever à ses frais.

## 8. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les citoyens à la période de questions.

## 9. ÉTUDE ET ADOPTION DES COMPTES

Le Conseil procède à l'étude des comptes à payer pour le mois d'avril 2023 :

Salaire du mois d'avril 2023	32 485,77 \$
------------------------------	--------------

### Comptes à payer

C2300026 à C2300037	4 211,99 \$
L2300038 à L2300047	20 593,11 \$
P2300085 à P2300107	82 542,35 \$

2023-05-4404

Les comptes sont acceptés et le paiement en est autorisé sur proposition du conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers.

10. ACCEPTATION DES APPELS D'OFFRES POUR : GRAVIER BRUT, 0  $\frac{3}{4}$ , PIERRE NETTE, TOUT-VENANT, LOCATION DE CAMIONS, TAUX DE LA PELLE, ABRASIF (HIVER)

<u>GRAVIER BRUT</u> +/- 3 000 t.m.	Non-livré	Livré (Début du 5 <sup>e</sup> rang Nord)
Groupe Nadeau	9,00	-----
A.L.O. Pomerleau	N/A	N/A
G.N.V.R.	5,95	-----

<u>GRAVIER 0-3/4</u>	Non-livré	Livré (Début du 8 <sup>e</sup> rang Sud) +/- 3 000 t.m.	Livré (Début du 5 <sup>e</sup> rang Nord) +/- 500 t.m.
Groupe Nadeau	12,00	-----	-----
A.L.O. Pomerleau	12,75	18,75	21,25
G.N.V.R.	7,95	-----	-----

<u>TOUT-VENANT</u> +/- 4 500 t.m.	Non-livré	Livré (Début du 5 <sup>e</sup> rang Nord)
Groupe Nadeau	9,00	-----
A.L.O. Pomerleau	8,25	16,75
G.N.V.R.	5,95	-----

<u>REJET TAMIS</u> +/- 4 500 t.m.	Non-livré	Livré (Début du 5 <sup>e</sup> rang Nord)
Groupe Nadeau	20,00	-----
A.L.O. Pomerleau	N/A	N/A
G.N.V.R.	5,95	-----

<u>PIERRE NETTE</u>	0-3/4 Non-livré	4 à 8 pouces Non-Livré
Groupe Nadeau	14,00	24,00
A.L.O. Pomerleau	13,25	15,00
G.N.V.R.	10,85	-----

2023-05-4405

Il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de G.N.V.R. pour l'achat du gravier brut non-livré, de gravier 0-3/4, de tout-venant, de rejet de tamis, de pierre nette 0-3/4 et de pierre 4 à 8 pouces, selon le prix soumissionné. Le responsable des travaux publics vérifiera le matériel si celui-ci est conforme. Si non-conformité, l'achat et la livraison ira à l'autre soumissionnaire.

<u>LOCATION DE CAMIONS</u>	10 roues	12 roues	Semi-trailer	Van
Gravière M.J Lessard	110,00	125,00	-----	135,00
A.L.O. Pomerleau	115,00	135,00	145,00	-----
G.N.V.R.	115,00	130,00	145,00	150,00

2023-05-4406

Il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers que l'entreprise Gravière M.J. Lessard soit retenue pour le service de location de camions. Si non disponibilité, le service de location se fera par l'autre soumissionnaire.

<u>LOCATION DE PELLE</u>	
Excavation Marco Pomerleau Inc.	Hitachi 245 = 140 \$/heure
	Hitachi 245 + marteau = 140\$ / heure

Les membres du conseil demandent à avoir plus d'informations concernant les cartes de compétence de l'opérateur de pelle.

<u>ABRASIF (HIVER)</u> +/- 2 500 t.m.	0-1/2 Non-livré
Groupe Nadeau	14,00
A.L.O. Pomerleau	N/A
G.N.V.R.	9,25

2023-05-4407

Il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de G.N.V.R. pour l'achat d'abrasif d'hiver, selon le prix soumissionné. Le responsable des travaux publics vérifiera le matériel si celui-ci est conforme. Si non-conformité, l'achat et la livraison ira à l'autre soumissionnaire.

## 11. COMPTE-RENDU DES COMITÉS

### ➤ Bibliothèque « La Bouquinerie »

Le conseiller François Paré explique que le dossier de la relocalisation de la bibliothèque est toujours en suspens.

## 12. QUESTIONS DIVERSES

### ➤ Installation d'entrée électrique au Sentier des mineurs

Les membres du conseil demandent que des soumissions soient demandées auprès d'entrepreneurs en électricité afin de faire installer une entrée électrique de 200 ampères au 511, 5<sup>e</sup> rang nord.

### ➤ Travaux au Sentier des mineurs

2023-05-4408

Il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à Monsieur Mathieu Desmarais, directeur général du Mont Adstock, la possibilité d'engager son équipe de débroussailleurs afin de faire le nettoyage et quelques réparations dans les sentiers au Sentier des mineurs. Les employés de M. Desmarais sont au coût de 55\$ de l'heure pour effectuer les travaux en formule clé en main (outils, essence, etc.)

➤ **Offre de services Englobe - Étude géotechnique, réfection d'un tronçon, rang 8 sud**

2023-05-4409

Il est proposé par le conseiller André Giguère d'accepter l'offre de services de «Englobe» au montant de 18 910\$ taxes en sus afin de prélever des échantillons représentatifs, d'effectuer les essais en laboratoire ainsi que l'ingénierie et rapport sur un tronçon de 1 km de longueur dans le 8<sup>e</sup> rang Sud tel que mentionné dans leur offre de services P2303937 en date du 20 avril 2023. Il est aussi résolu d'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité cette offre de services.

➤ **Achat de ponceaux**

2023-05-4410

Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le responsable des travaux publics de procéder à l'achat de ponceaux chez Ponceau Courval pour une dépense de 18 691 \$ plus taxes.

➤ **Appel d'offres camion 12 roues usagé**

**CONSIDÉRANT QU'**une inspection mécanique a été effectuée sur le camion Inter 2006 de l'année 1991;

**CONSIDÉRANT QUE** à la suite de cette inspection, le mécanicien ayant effectué celle-ci nous a avisé que le camion ne correspond plus aux normes de la sécurité routière;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit acquérir un nouveau camion afin de le remplacer;

2023-05-4411

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale de la municipalité à préparer un appel d'offres publiques pour l'achat d'un camion 12 roues usagé selon les exigences exigées dans le devis soit entre les années 2018 et 2020.

### 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-05-4412

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

« Je, Guy Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

**(Signé)**

\_\_\_\_\_  
Guy Roy  
Maire

**(Signé)**

\_\_\_\_\_  
Sylvie Mercier  
Dir. générale/greffière trésorière

Je certifie que la Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus dispose des crédits suffisants afin d'acquitter la dépense de la résolution suivante : 2023-05-4399 et 4404.